

Licence pro Métiers des administrations et collectivités territoriales

Présentation

Objectifs

La licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales **forme les agents administratifs des collectivités territoriales** et de leurs établissements publics.

Cette formation vise à permettre aux **étudiants** ayant un niveau bac +2 de recevoir une formation pendant une année pour les préparer à travailler dans une collectivité territoriale (essentiellement communes et communautés de communes).

Elle vise aussi à permettre à des **personnes en poste** dans des collectivités territoriales ou d'autres administrations de se former pour occuper des postes de secrétaires de mairie ou de directeurs des services dans des collectivités de petite ou moyenne importance.

Les + de la formation

Cette licence professionnelle est mise en place par l'Université d'Angers en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les cinq centres de gestion des Pays de la Loire.

Programme

Conditions d'accès

- > Soit être titulaire d'un diplôme de niveau **bac +2** ;
- > Soit être professionnel justifiant d'une **expérience professionnelle** dans le domaine de la gestion des collectivités territoriales, validée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans tous les cas, une sélection est organisée à l'entrée de la licence professionnelle : présélection sur **dossier** d'admission et sélection définitive après un **entretien** devant des universitaires et des professionnels du secteur des collectivités territoriales.

Candidature en ligne - cliquez sur "eCandidat" ci-dessous:



Ouverture des candidatures: 11 avril 2019

Date limite de réception du dossier de candidature : 21 mai 2019
(cachet de la poste faisant foi)

Résultats de présélection : 28 mai 2019

Entretiens : 13 et 14 juin 2019

Résultats d'admission : 18 juin 2019

Et après

Insertion professionnelle

La licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales permet de former les agents administratifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Les lauréats sont recrutés par les collectivités territoriales ou leurs établissements publics soit en qualité de **contractuels** ou de **fonctionnaires** (en cas de réussite parallèle à un concours de la fonction publique territoriale dans ce dernier cas).

Les métiers visés, que l'on retrouve dans le répertoire des métiers territoriaux publiés par le CNFPT, sont en particulier :

- > Secrétaire de mairie ;
- > Directeur général et directeur général adjoint ;
- > Directeur des affaires générales ;
- > Directeur financier ;
- > Responsable de gestion budgétaire et financière ;
- > Directeur des ressources humaines.

Contact(s)

Responsable(s)

Gaboriau Vincent
vincent.gaboriau@univ-angers.fr

Contact(s) administratif(s)

Scolarité LP

licencepro.deg@contact.univ-angers.fr

Infos pratiques

- > **Composante** : Facult  de droit, d' conomie et de gestion
- > **Dur e** : 1 an
- > **Ouvert en alternance** : Non
- > **Lieu d'enseignement** : Angers

